

# *Le Geneviévois*

*1721 – 2021*

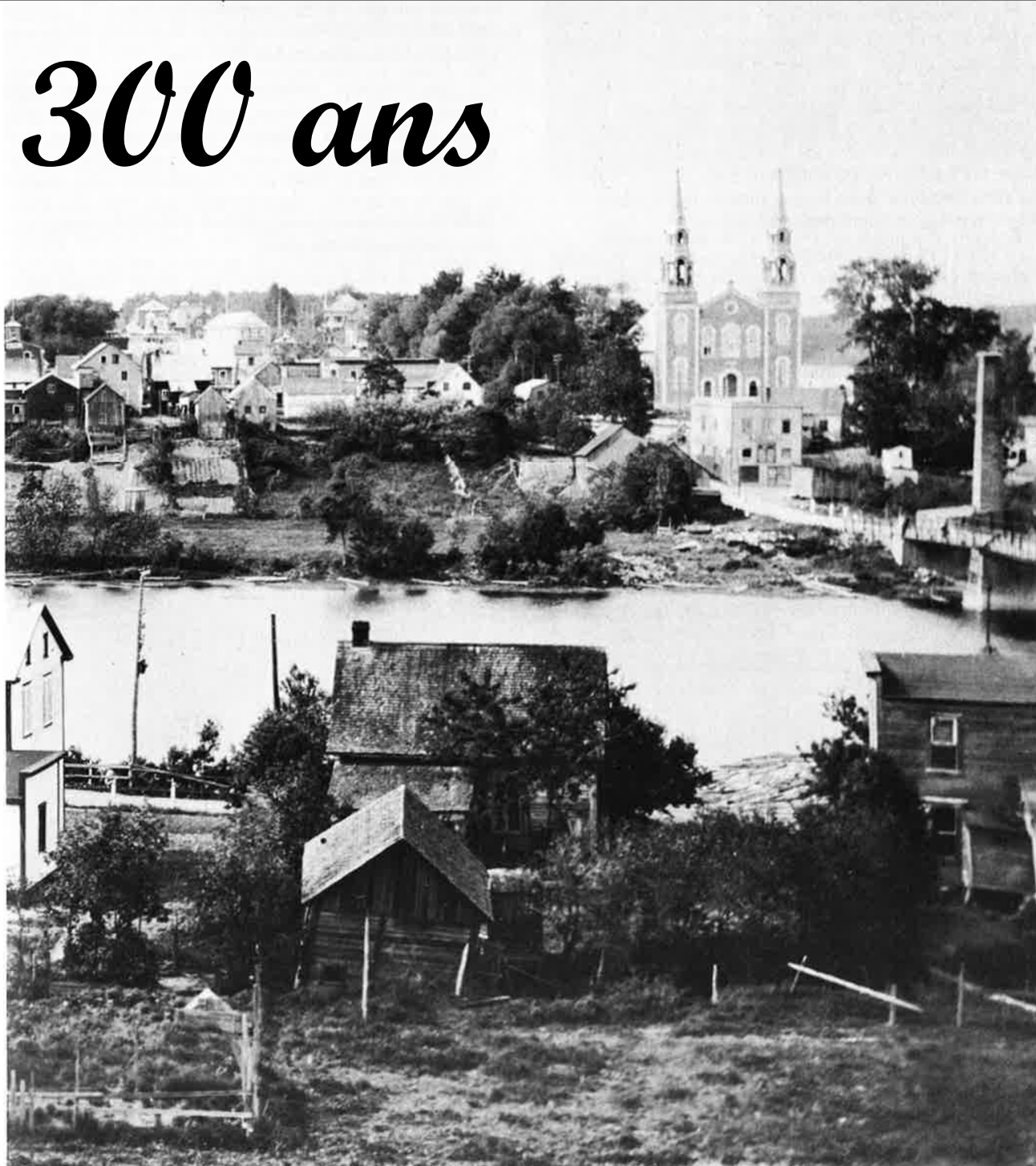


*...un village, une rivière, un parc!*

*Volume 16 no 1*

*Janvier 2021*

## *300 ans*



*Production : Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan*  
*Information : Sylvie Baril : 418-362-2078 courriel : sylviebaril@stegenevieve.ca*

*Prochaine parution : 23 février*  
*DATE DE TOMBÉE : 17 février*



Christian Gendron  
Maire

### Message de la direction générale



François Hénault  
Directeur général

#### Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Comme vous l'avez vu lors de la présentation du dernier budget, nous travaillons avec ardeur à maintenir le taux de taxation. Nous y parvenons tout en réalisant des projets à fort taux d'aide financière. Ce sera encore le cas l'été prochain alors que nous remplacerons environ 8 km de conduite d'aqueduc dont notamment la conduite située entre les puits et le nouveau réservoir, laquelle date de 1948.

Du côté des loisirs, nous avons formé un comité afin d'actualiser la politique famille et aînés de la municipalité. Cette démarche nous oblige à former un groupe de discussion « focus Group » d'une vingtaine de personnes de tout âge afin de recueillir, en plus du sondage déjà réalisé, le pouls de la population sur différents sujets. Malgré les communications réalisées, nous n'avons reçu aucune inscription de personne désirant participer. Votre participation est essentielle et donnera le ton à ce qui se fera en matière de loisirs et vie communautaire dans les prochaines années, inscrivez-vous 418-362-2078. Seul prérequis, avoir un appareil électronique avec caméra et une connexion internet !

Vous avez remarqué la page frontispice...**LA MUNICIPALITÉ A 300 ANS D'HISTOIRE CETTE ANNÉE.** Pour souligner cet événement, une page d'histoire sera insérée tout au long de l'année dans le journal.

La photo de la page couverture date des années 1920 – 1925.



#### Taxes municipales

Les comptes de taxes municipales vous seront envoyés mi-février. Payable en 4 versements.

#### BUREAU MUNICIPAL

##### Horaire

Lundi au jeudi : 9 h 00 à 16 h 00  
Vendredi : sur rendez-vous

Fermé entre 12 h 00 et 13 h 00

##### Coordonnées

30, rue St-Charles  
Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0  
Téléphone : 418-362-2078  
Web : [www.stegenevieve.ca](http://www.stegenevieve.ca)  
Facebook: municipalité de Sainte-Geneviève de Batiscan

##### Membres du Conseil

Christian Gendron, maire :	418-362-3143
Marie-Claude Samuel :	418-362-2223
Yanick Godon :	418-362-2963
Annie Van Den Broek :	418-362-2292
Réjean Marchand :	418-362-3248
Mikaël Carpentier :	819-701-9390
Gilles Mathon :	418-362-2259

##### Maires suppléants

Marie-Claude Samuel : Janvier - février

##### Services municipaux

Bureau municipal :	418-362-2078
Bibliothèque :	819-840-0476
Chef pompier :	418-362-2863
	819-691-5560
Adjoint chef pompier :	418-362-1321
Urbanisme :	418-362-2078
	Poste 2257



Léanne Bellemare	819-690-6293
Lou Berthiaume	819-690-6293
Gabryel Bertrand	819-269-2912
Maïka Dubois	819-979-4633
Mathyce Gauthier	418-362-2687
Nathanaël Le Marois	418-362-3259
Charlotte Villemure	819-378-8843

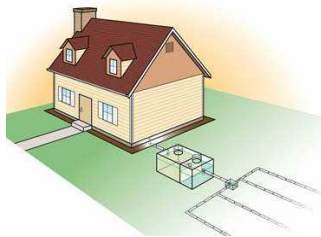


- Approbation des comptes à payer et des déboursés du mois de décembre au montant de 193 340.83\$.
- Adoption du projet de règlement no 436 sur la taxation et perception des taxes municipales 2021.
- Adoption du règlement no 435 portant sur l'harmonisation sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.
- Contrat à EXP pour services professionnels pour le projet FIMEAU – étude géotechnique – remplacement de conduite d'eau potable au coût de 26 500.00\$ plus taxes.
- Appui au Parc de la rivière Batiscan pour une demande d'aide financière dans le cadre de l'amélioration aux sites de camping, restauration et amélioration du parcours dans les arbres.
- Approbation des dépenses RIRL 2017-688 (ponceaux et pavage rang Nord).

- Désignation que la présence des employés de bureau est jugée nécessaire à la poursuite des activités prioritaires.
- Renouvellement du bail de l'entrepôt rue de l'Église au coût de 1 475.48\$ pour 9 mois.
- Autoriser le directeur général à procéder à l'affichage du poste pour coordonnateur(trice) aux loisirs, culture et vie communautaire.
- Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'ADMQ au coût de 959.13\$.
- Mandat à Soluce inc. pour l'audit comptable pour le programme PRIMEAU 2025-006 et 2025-084 au coût de 90\$/heure.
- Dépôt de la liste des contrats municipaux du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

PROCHAINE RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS  
Lundi le 1<sup>er</sup> février à 20 h 00

**PROGRAMME DE  
FINANCEMENT – MISE AUX  
NORMES INSTALLATION  
SCEPTIQUE**



La loi sur la qualité de l'environnement interdit à quiconque de rejeter dans l'environnement les eaux usées ou ménagères d'un bâtiment. Depuis le 30 novembre 2014, toute installation sur le territoire de la Municipalité doit être conforme aux exigences réglementaires .

Si ce n'est toujours pas le cas ou si vous avez un doute sur votre installation, nous travaillons sur un programme de financement de mise aux normes. Pour informations téléphoner au 418-362-2078 p.2257 ou courriel [urbanisme.stegenevieve@gmail.com](mailto:urbanisme.stegenevieve@gmail.com)

Les détails vous seront communiqués par un encart à votre compte de taxes.



**SERVICE D'URBANISME**

**DIRECTEMENT À LA MUNICIPALITÉ**

**Les mercredis et jeudis**

**De 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00**

**M. Sébastien Blanchette**

**418-326-2078 poste 2257**



## MÉDAILLE POUR LES CHIENS

Afin de se conformer à la nouvelle réglementation provinciale, la municipalité fait appel à une compagnie privée pour la gestion des médailles d'identification pour chien (recensement). Cette médaille est obligatoire pour tous les chiens.

Le Petit Ranch est mandaté pour gérer la réglementation en ce qui concerne les chiens et passera prochainement à chaque porte de la municipalité pour l'enregistrement de ceux-ci. Le coût de cette médaille est de 25\$/chien, taxes incluses, annuellement. Il n'y a pas d'enregistrement pour les chats.

## CHIEN

### UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Si votre chien fait ses besoins sur un terrain privé ou public, **par respect et propreté**, veuillez ramasser les excréments et en disposer aux endroits appropriés.

**MERCI!**



### À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien.

**PORTEZ DES VÊTEMENTS VOYANTS OU MUNIS DE BANDES RÉFLÉCHISSANTES.**

Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard. Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles



### PISCINE LE TREMLIN

#### ZONE ROUGE

#### Suspension des Activités Aquatiques

Le bain libre et les cours de natation de la Croix-Rouge sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous informerons de la reprise de nos activités et des nouvelles mises à jour de la Santé publique.

Merci de votre compréhension!

Danie Crête

### CHASSE-NEIGE ET BACS ROULANTS

Pendant la période hivernale, veuillez déposer vos bacs roulants à l'intérieur (pas trop loin) du banc de neige pour éviter que nous accrochions votre bac avec le chasse-neige et que nous déneigions pleine largeur du chemin. La municipalité n'est pas responsable du bris de votre bac s'il est placé en dehors des balises.

**MERCI !**



## MOTONEIGISTE

Si vous n'empruntez pas les sentiers balisés, faire attention aux champs horticoles et aux plantations.



SOYEZ RESPECTUEUX!

## NEIGE SUR TERRAIN PUBLIC

Il est **interdit** de jeter ou de déposer sur les trottoirs, les rues et les terrains publics, de la neige ou de la glace.

Ceci constitue une nuisance, et est passible d'une amende minimale de 125\$.

**En respectant cette consigne, vous facilitez notre travail de déneigement.**

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

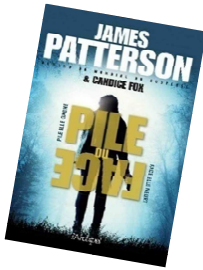


## Bibliothèque

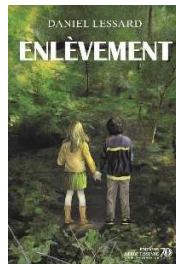
HEURES D'OUVERTURE mercredi de 18 h 30 à 20 h 30 (sur réservation)

## NOUVEAUTÉS

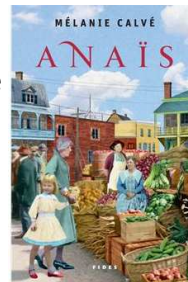
Pile ou face  
James Patterson



L'enlèvement  
Daniel Lessard



Anaïs  
Mélanie Calvé



Celle qui revient de loin  
Monique Turcotte



Lyse Tremblay, responsable de la bibliothèque

## Des nouvelles de votre équipe Biblio!!!

En ces temps de pandémie nous avons tous besoin de chaleur, de réconfort et d'espoir d'un temps meilleur c'est pourquoi Toute Votre Équipe Biblio est là pour Vous. Soyez assuré que vous êtes dans nos pensées et nous partageons avec Vous nos plus belles énergies positives.

Offrons-nous donc plusieurs petits plaisirs et regardons l'année 2021 avec un regard nouveau et optimiste. Si vous voulez un bon livre ou besoin d'aide pour accéder à nos ressources numériques pour vous divertir, appelez-nous et nous serons heureux de vous aider.

## Nouveau! Nouveau ! Nouveau ! Jeux d'évasion en ligne gratuits....

Le Réseau Biblio CQLM offre maintenant gratuitement accès à une toute nouvelle plateforme [de jeux d'évasion numériques](#) pour tous les abonnés de ses bibliothèques membres. Seul, entre amis ou en famille, vous êtes invités à relever différents défis, résoudre différents énigmes....Votre **courage**, votre **logique** et votre **déduction** seront mis à **rude épreuve** !!!! Ces jeux s'adressent aux jeunes, aux adolescents et aux adultes de tous âges. Faciles à utiliser du bout des doigts, sur votre appareil mobile, téléphone ou tablette.

Lyse Tremblay, Fabienne Massicotte et toute Votre Équipe Biblio... 819-840-0476, 418-362-2397 ou 418-362-2772



AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 435-07-12-20 PORTANT SUR L'HARMONISATION SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil par voie de téléconférence tenue le 18 janvier 2021, que le règlement no 435-07-12-20» a été adopté.

Que le règlement a pour but d'assurer une harmonisation et une application uniforme et efficiente de différentes règles de vie par les agents de la paix et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 19 janvier 2021

François Hénault, directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 436-18-01-21**

**Pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil par voie de téléconférence tenue le dix-huit janvier deux-mil vingt et un, un projet de règlement «pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception» a été présenté.

Que l'adoption du règlement «Pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception» aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **lundi le premier février deux-mil vingt et un** par téléconférence.

Le projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 19 janvier 2021

François Hénault, directeur général et secrétaire-trésorier

Patinoire

Fermeture à 19 h 30

SVP RESPECTEZ

Important de suivre  
les consignes  
sanitaires.



**COLLECTE DE SANG**

Organisée par



**Vendredi 12 fév.**

**ÉCOLE SECONDAIRE LE TREPLIN**

100, Rivière-à-Veillet

**SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT**

→ 1 800 343-7264

→ [jedonne@hema-quebec.qc.ca](mailto:jedonne@hema-quebec.qc.ca)



HÉMA-QUÉBEC



## COORDONNATEUR/TRICE AUX LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



### Poste temps partiel régulier ( 14 heures / semaine)

La municipalité de Ste-Geneviève-de-Batiscan est à la recherche d'une personne capable de planifier, organiser, coordonner, réaliser et évaluer les divers programmes, événements et activités relevant de sa responsabilité. Sous la responsabilité du directeur général de la municipalité, le/la coordonnateur/trice devra effectuer principalement les fonctions suivantes :

#### Principales tâches reliées au poste

- ❖ Élaborer une programmation de loisirs et culture pour l'ensemble de la population et en assurer la mise en œuvre;
- ❖ Assurer l'application des politiques et des procédures élaborées pour la réalisation d'activités (exemple : politique familiale et des aînés);
- ❖ Préparer, organiser et gérer les événements de loisirs et de culture;
- ❖ Exercer le contrôle logistique des activités, gérer les inscriptions et en assurer le bon déroulement;
- ❖ Voir à l'aménagement des lieux, à la réservation de salles et à l'installation des équipements;
- ❖ Recruter, former, motiver et superviser le personnel ainsi que les bénévoles impliqués dans les diverses activités et divers programmes de loisirs;
- ❖ En collaboration avec le directeur général de la municipalité, préparer les dossiers et demandes de subventions liés aux différentes activités prévues;
- ❖ En collaboration avec le directeur général de la municipalité, effectuer le suivi budgétaire et préparer les rapports nécessaires;
- ❖ Assurer le suivi et l'évaluation des activités et événements;
- ❖ Participer aux différents comités externes et faire les suivis appropriés;
- ❖ Effectuer toutes autres tâches connexes à la demande du directeur général de la municipalité.

#### Exigences

- ❖ Détenir un DEC ou BAC dans une discipline appropriée (loisirs, récréologie, animation communautaire, etc.) ou une combinaison de formations et d'expériences pertinentes;
- ❖ Avoir le sens de l'organisation, grande autonomie, sens des responsabilités, disponibilité variable et faire preuve de créativité;
- ❖ Capacité d'animer des groupes et d'assumer la gestion des bénévoles;
- ❖ Avoir une bonne maîtrise des plateformes informatiques pertinentes au poste (exemple : word, excel, zoom, teams, Canva, etc);
- ❖ Avoir une excellente maîtrise des médias sociaux;
- ❖ Avoir une très bonne maîtrise du français écrit et parlé;
- ❖ Il est nécessaire de posséder un véhicule et un permis de conduire.
- ❖ Connaissance de la municipalité de Ste-Geneviève et/ou de la MRC des Chenaux serait un atout.

#### Conditions de travail

- ❖ Salaire : à déterminer selon la formation et l'expérience
- ❖ Horaire de travail : Variable, selon la disponibilité de l'employé et les besoins de la municipalité.

Veillez soumettre votre candidature en faisant parvenir votre curriculum vitae **accompagné d'une lettre de présentation** par courriel à François Hénault, directeur général ([francoishenault@stegenevieve.ca](mailto:francoishenault@stegenevieve.ca)) en mentionnant dans objet : «Concours – Coordonnateur/trice aux loisirs, culture et vie communautaire» et ce, **au plus tard le 5 février 2021.**

Nous remercions tous les postulants, cependant, seuls les candidats retenus seront contactés.



# 1685

## Grandes dates de notre histoire

*pour les vieilles souches comme pour les jeunes pousses*

Faire raconter un village • Faire danser un village • Faire rêver un village  
par René Beaudoin, historien, Société historique de Sainte-Geneviève

### S'établir

Il y a 336 ans, en 1685, un nommé Lefebvre reçoit ce que l'on croit être la première terre concédée sur le territoire actuel de Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Elle serait située sur le côté sud de la rivière Batiscan. Si on en croit l'historien Édouard-Zotique Massicotte, cette terre a ensuite appartenu aux Baril. À cette époque, le territoire faisait partie de Batiscan.

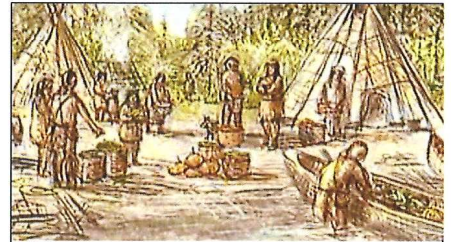
Après cette première concession, tout le territoire a été découpé en terres qui ont été reçues directement des Pères Jésuites, seigneurs du lieu, ou encore par héritage familial ou par acquisition. Elles ont été défrichées, cultivées et bien établies. En 1719, il y avait 51 familles installées à Sainte-Geneviève. Parmi celles-là, se trouvent les ancêtres de grandes familles québécoises d'aujourd'hui, dont les Thiffault, les Dessureau, les Brouillette, les Massicotte, les St-Arnaud, les Veillette et autres.

En 1985, 300 ans plus tard, un monument a été érigé devant l'église en hommage à tous ces hommes et toutes ces femmes qui ont été les pionniers de notre localité.

### 300 ans en 2021

Il y a 300 ans, en 1721, ceux qui étaient établis ici voulurent leur autonomie de Batiscan, Sainte-Geneviève est née. Il en a coulé de l'eau dans la rivière depuis ce temps. Il y en a passé du monde. On en a eu des rêves, des petits comme des grands. Une famille, un lopin de terre où vivre, un travail, une communauté à partager. Il y a eu ceux-là, puis il y a celles et ceux d'aujourd'hui, qui viennent d'ici ou d'ailleurs, et qui vivent probablement des mêmes rêves que ceux des anciens, qui animent la Sainte-Geneviève-de-Batiscan d'aujourd'hui et qui construisent celle de demain. Joyeux tricentenaire ! C'est parti pour un autre chapitre de 300 ans.

René Beaudoin, historien  
président de la Société historique  
de Sainte-Geneviève-de-Batiscan



### Arrivés les premiers

La présence autochtone sur notre territoire remonte à environ 5 000 avant aujourd'hui. Les Iroquoiens du Saint-Laurent ont été les premiers à fréquenter la rivière Batiscan, du moins au 16<sup>e</sup> siècle. On ne connaît aucun village iroquoïen sur notre territoire. On les croit disparus, quoique les Mohawks et les Wendats revendiquent en être les descendants aujourd'hui. Ils ont laissé la place aux Algonquins de Trois-Rivières, aux Innus (appelés Montagnais par les Français), dont le territoire qu'ils nomment *Nitassinan* s'étendait depuis la rivière Batiscan jusqu'en Basse-Côte-Nord, aux Abénakis et aux Atikamekw.

Pour les Atikamekw, la rivière Batiscan porte le nom de *Wapirew sipi*. Selon leurs revendications, son versant marque la limite de leur territoire ancestral qu'ils appellent *Nitaskinan*. Les Abénakis nomment la rivière *Patiskô* tandis que les Wendats (appelés Hurons par les Français) la nomment *Ektuhnthe* ou *Tonaotaolehnde*.

Le mois prochain : L'année 1721



## L'HIVER ARRIVE ET LES MOTONEIGISTES AUSSI !

Avec la saison hivernale qui arrive à grands pas, la Sûreté du Québec désire rappeler qu'elle sera présente sur les sentiers de motoneige pour s'assurer de la sécurité des usagers et du respect des lois en vigueur.

Cette présence policière vise à sensibiliser les motoneigistes à adopter des comportements responsables et sécuritaires. Des interventions seront réalisées dans les sentiers ainsi qu'aux croisements des chemins publics auprès des motoneigistes qui ont des comportements qui compromettent la sécurité des autres usagers. Une attention particulière sera portée à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux, le non-respect de la limite de vitesse et le non-respect des panneaux d'arrêt obligatoires aux croisements des sentiers et des chemins publics.

### Conseils de sécurité

- Circuler sur les sentiers balisés et **éviter les plans d'eau** : l'état de la glace à certains endroits peut représenter un risque important pour les personnes qui s'aventurent hors des sentiers.
- Éviter de partir seul en randonnée et toujours avertir un proche de l'itinéraire prévu.
- Être particulièrement vigilant à la croisée d'un chemin public.
- Garder la droite en tout temps.
- Respecter la signalisation.
- Ajuster sa vitesse en fonction des conditions des sentiers.
- S'abstenir de consommer de l'alcool ou de la drogue.

### Rappel de la réglementation

- La circulation en motoneige est interdite sur les chemins publics sauf en cas d'exception, notamment aux endroits prévus par une signalisation.
- La limite de vitesse maximale en sentier est de 70 km/h.
- Les motoneigistes sont soumis aux mêmes lois que les automobilistes en ce qui concerne la capacité de conduite affaiblie par la drogue, l'alcool ou une combinaison des deux.

*La capacité de conduite affaiblie et la vitesse sont les principales causes de collisions mortelles en motoneige. Au cours de la saison 2019-2020, 24 personnes ont perdu la vie en pratiquant ce loisir sur le territoire de la Sûreté du Québec.*

Sûreté du Québec Bureau 819 379-7669

# St-Valentin



## 14 février



**Vous avez besoin d'aide pour vos impôts?**

**Le Cab des Riverains est là pour vous!**



Notre service s'adresse aux personnes à faible revenu des municipalités de Ste-Geneviève, Batiscan, Champlain, St-Prosper et Ste-Anne-de-la-Pérade et qui ne peuvent compléter elles-mêmes leurs déclarations d'impôt. Les déclarations sont complétées par une équipe de bénévoles du Centre d'action bénévole.

Pour profiter de ce service, vous devez répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Être résident des municipalités ci-haut mentionnées;
- Avoir un revenu annuel brut pour 2020 ne dépassant pas 25 000 \$ pour une personne seule et 30 000 \$ pour un couple ou famille monoparentale avec un enfant. (Calculer 2 000 \$ supplémentaire au revenu indiqué par enfant dans la famille);
- Avoir des revenus d'intérêts d'un maximum de 1 000 \$ pour 2020.

**Attention : Les personnes ayant un revenu de travailleur autonome, des revenus et dépenses d'entreprises ou de location, des dépenses d'emploi, qui ont fait faillite ou qui sont décédées pendant l'année 2020 ne sont pas admissibles à notre service.**

Pour profiter de ce service, il vous suffit de téléphoner au Centre d'action bénévole afin de prendre un rendez-vous.

**Centre d'action bénévole des Riverains  
Service offert du 15 février au 16 avril incl.  
100, rue de la Fabrique  
Ste-Anne-de-la-Pérade  
418 325-3100**

**Prendre note que les règles sanitaires recommandées par la Santé Public sont appliquées.**



**MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX INC.**

100, de la Fabrique, Ste-Anne-de-la-Pérade, G0X 2J0 Tel : 325-2120

**FÉVRIER EN LIGNE à la Maison de la Famille Des Chenaux**

**Visitez notre page Facebook pour connaître les informations de connexion**

**Cafés-rencontres ZOOM, TOUS les mardis 13h30**

2 février : Brin de jasette

16 février : Brin de jasette

9 février : Thé détendu

23 février : L'anxiété chez les enfants

**Ateliers Les Escargots, début de la série de 5 rencontres le 2 février 9h30**

Atelier de stimulation au monde de l'écrit pour les enfants de 6-12 mois. Apprenez à stimuler bébé autrement.

**Atelier Case-Départ, début de la série de 7 rencontres le 3 février 13h30**

Dans le confort de votre foyer, venez discuter de l'implantation d'une saine discipline à la maison. Ponctué d'éléments théoriques, de jeux, de mises en scène et d'échanges, cet atelier s'adresse aux parents d'enfants 0-5 ans.

**Bébé s'éveille, début de la série de 5 rencontres le 8 février 13h30**

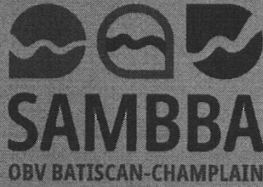
Cet atelier permettra aux parents d'enfants 0-6 mois d'échanger sur la vie avec bébé. Au programme ; sommeil, routines, techniques de massage pour bébés, DME et alimentation.

**Mlle Farfelue, en ligne le 12 février 10h00**

Heure du conte spécial St-Valentin. Ne manquez pas ça, ouvert à tous !

**Aide – Écoute – Conseil – Questions**

Bien que nos intervenantes soient en télétravail, il nous fera plaisir de répondre à vos besoins. Vous pouvez nous téléphoner et laisser un message au (418) 325-2120 (la boîte vocale est vérifiée tous les jours ouvrables) ou pour une réponse plus rapide, nous écrire par la messagerie privée de notre page Facebook.



## QUELS SERVICES ÉCOLOGIQUES VOULEZ-VOUS QUE LES MILIEUX HUMIDES, LES LACS ET LES COURS D'EAU CONTINUENT DE VOUS OFFRIR GRATUITEMENT?

NOTRE MISSION est d'assurer, en concertation avec les acteurs de l'eau (vous!), la gestion intégrée des ressources en eau dans la Zone Batiscan-Champlain et de participer à son développement durable.

NOTRE TERRITOIRE couvre les rivières Batiscan, Champlain et les cours d'eau ayant un bassin versant inférieur à 30 km<sup>2</sup> le long du fleuve, entre les rivières Saint-Maurice et Sainte-Anne.

*Les services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques sont un levier économique important pour la société, et ce, à toutes les échelles; locale, régionale, nationale et mondiale.*

MELCC, 2020

## SONDAGE

Dites-nous ce qui est important pour vous!

### 1 COMPRENDRE

Informez-vous en visitant notre site web au : <http://sambba.qc.ca/ocmhh/>



Prenez position en complétant le sondage qui sera en ligne dès février!

### 2 UNIR

En se basant sur les résultats du sondage (de VOTRE opinion), des experts du territoire prendront part à la *Table de concertation* pour venir préciser de quelle façon les services écologiques prioritaires seront protégés dans la Vallée de la Batiscan [mars].

### 3 AGIR

La présente démarche permettra de cibler les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques qui mettront à jour notre *Plan directeur de l'eau (PDE)\** et orienteront nos actions dès cette année [2021 et +]!

*\*Le plan directeur de l'eau (PDE) est l'outil de planification qui guide la SAMBBA dans ses actions.*

## POUR PLUS DE DÉTAILS, CONSULTEZ NOTRE PERSONNE-RESSOURCE

Gabrielle Nobert-Hivon, chargée des PDE  
418 326-3202, poste 204  
[g.nobert@sambba.qc.ca](mailto:g.nobert@sambba.qc.ca)

[WWW.SAMBBA.QC.CA](http://WWW.SAMBBA.QC.CA)



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 	2	3 	4  	5 En 1963 grand tremblement de terre qui occasionne des glissements de terrain le long de la rivière Batiscan.	6
7 	8 En 1979, constitution de la Corporation du parc de la rivière Batiscan.	9 	10 En 1721, assemblée des résidents demandant la séparation de Batiscan pour créer un territoire district et autonome.	11 En 1918, le conseil adopte un plan d'éclairage des rues d'une partie de la municipalité. Ce sont les premières lumières de rue.	12	13
14  	15	16	17 	18  	19	20
21 	22	23 En 1830, naissance à Ste-Geneviève de Narcisse-Pierre Massicotte. Le pont porte son nom. 	24	25	26	27 En 1907, décès à Ste-Geneviève de Simon Ayotte, surnommé à Jaquette-à-Simon. 
28 	 <p>En 1865, ce serait la concession d'une première terre sur le territoire actuel de Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Le territoire faisait partie de Batiscan. Le 10 février 1721, les résidents d'ici demanderont l'autonomie de leur territoire. Elle leur sera accordée le 20 septembre 1721, approuvée par le roi le 3 mars 1722. C'était il y a 300 ans.</p> <p>Société historique de Sainte-Geneviève-de-Batiscan / René Beaudoin, historien</p>					



Tout le territoire sauf :



Cueillette des ordures ménagères du 360 au 420 rang Côté Sud seulement



Séance du conseil



Cueillette des ordures ménagères du 432 au 541 rang Rivière-à-la-Lime seulement



Récupération



Bibliothèque (mercredi de 18 h30 à 20 h 30) sur réservation



Dimanche 10 h 45 à l'église



Pleine Lune